Vingt-septième année, N° 123 — Le numéro 10 centimes — Dimanche 25 et lundi 26 mai 1930

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice — Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse . . . . . 10 » »
Etranger . . . . . 14 » »
Réclames . . . . . 28 » »
Mortuaires . . . . . 16 » »
Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8
Compte de chèques post. IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois	ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—	Chaque num.	31.—	16.—	8.50
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—	Par 2 num.	20.—	10.50	5.75

Compte de chèques postaux IIc 274 — Avec Bulletin officiel, tarif spécial

Le plat du jour

C'est un lieu commun d'affirmer que le métier de député n'est pas capitonné de ouate, comme on le croit peut-être dans le peuple.

Les exigences des électeurs sont nombreuses. Pour peu qu'elle vous suppose une paille d'influence, l'opinion est convaincue que vous pouvez bouleverser une législation, repousser un poste de dépenses au budget, et, au besoin, mettre le Conseil d'Etat en l'air.

Pas plus tard que jeudi, un brave homme de citoyen qui en veut au couteau aux fonctionnaires dont la tête ne lui revient pas nous disait : « Ah ! ça, quand donc allez-vous renvoyer ces gaillards qui nous sucent le sang ! »

A l'avance, tout raisonnement était impossible. Nous avons répondu par une boutade, le rire étant encore le meilleur argument pour désarmer les gens qui ne décolèrent pas.

Vendredi matin, le Grand Conseil avait à son ordre du jour toute une corbeille de pétitions dont deux étaient particulièrement intéressantes : celles de citoyens de Montana-Station demandant que la localité soit élevée au rang de commune autonome et celle de la commune de Saas-Fée protestant contre une interprétation de la loi par le Conseil d'Etat déclarant domaines de l'Etat tous les biens incultes qui sont considérables en Valais.

Une commission spéciale a été nommée qui sera chargée de rapporter sur le principe, étendant à tout le canton l'intéressante réclamation d'une commune.

Mais revenons à nos moutons. Il n'y a pas de plus étrange boutique que les pétitions. La Commission ne peut contenter tout le monde et son père. Elle est sûre de faire des grincheux, bien heureux encore quand elle ne fait pas des ingrats. Accidents du métier.

On sait tout le remue-ménage auquel a donné lieu la fièvre aphteuse. On annonçait une pluie d'interpellations. Les plus sages et les plus modérés escomptaient beaucoup de bruit, tout au moins dans l'examen de la gestion. Patatras ! rien ne s'est produit.

Croiriez-vous qu'à ce sujet plusieurs députés et nous-même avons été l'objet de sollicitations de citoyens qui, n'ayant même jamais vu la salle du Grand Conseil désiraient assister à une séance de grand style ?

Ils ne voulaient pas faire les frais d'un voyage, d'un dîner et du reste pour une séance ordinaire et banale : ils voulaient de l'orage, du *grabuge*, disaient-ils.

Or, malgré la meilleure volonté du monde, un député serait embarrassé de désigner d'avance l'ordre du jour qui n'est arrêté que la veille pour le lendemain et encore guère avant la séparation.

Puis, on peut se tromper du tout au tout.

Nous avons assisté à des débats qui s'annonçaient mouvementés au point que l'on s'écrasait à la tribune et qui se sont écoulés dans le plus grand calme.

Par contre, un problème absolument secondaire soulevait incidents sur incidents et créait cette atmosphère de bataille que les *dillettante* recherchent.

Il y aurait un moyen de faire du bruit. Ce serait de lancer des injures, de cribler de sarcasmes les membres du Conseil d'Etat, ou encore de casser la petite sonnette sur la tête du président. Mais nous avons idée que ces moyens extraparlementaires seraient sévèrement condamnés par l'opinion qui, malgré tout, tient à la dignité du parlement.

M. le député Dellberg sait ce qu'il lui en a coûté, le jour où il a voulu dépasser la mesure.

Ici, il est extrêmement difficile d'obliger des amis, l'imprévu étant le pain quotidien des séances du Grand Conseil.

Certes, il serait louable, du point de vue civique, d'encourager les citoyens à assister une fois ou l'autre aux débats parlementaires. Ils se rendraient mieux compte de l'énorme travail qui s'accomplit avec la plus scrupuleuse conscience, mais, pour cela, députés et simples citoyens sont obligés d'accepter le plat du jour comme dans les restaurants à prix fixe.

Ch. Saint-Maurice.

La capitale du bruit

Berlin, qui entend prendre la tête de toutes les manifestations et s'orner de tous les aspects de la vie ultra-moderne, peut sans contredit se vanter d'être la capitale la plus bruyante d'Europe.

Tout d'abord, les travaux de terrassement n'y finissent jamais. A peine a-t-on refait une voie de tramway qu'on éventre une rue adjacente, sous n'importe quel prétexte. Paveurs et goudronneurs ne connaissent pas le chômage et, du matin au soir, les habitants des quartiers touchés par l'épidémie sont condamnés à entendre le bruit régulier du marteau sur le grès, le crissement des machines à limer sur les églises d'un rail, le halètement des compresseurs amenant l'air comprimé aux marteaux automatiques.

Les autos se servent sans discipline et avec exagération de klaxons aux modulations diverses, les motocyclistes stationnent sans débrayer leur moteur à pétarades, chacun s'efforce, dans la mesure du possible, d'assourdir le voisinage.

Le boucan sur la voie publique n'est rien en comparaison de ce qui se passe dans les immeubles. Tous les Allemands sont, comme on sait, « musikalisch », et il n'existe pas de famille qui n'ait son piano (avec ou sans queue), ou son gramophone, son violon, son haut-parleur, sans oublier le chien hurleur d'appartement. Le haut-parleur notamment sévit à partir de 7 heures en introduisant à domicile la voix matinale d'un moniteur de gymnastique qui extrait de leur lit les gens guettés par l'embonpoint et qui, soucieux de conserver une ligne décente, sont prêts à exécuter avec soumission les contorsions de gymnastique dite suédoise, commandées par l'appareil : « Ein, zwei, drei », Puis les Berlinois peuvent se laver les dents aux sons de quelque « Berceuse » d'Hofmann, reproduits par un gramophone placé devant le microphone du poste de Witzleben. Tant pis pour le voisin qui ne tient pas aux exercices d'assouplissement ou que sa profession oblige à rentrer tard et à dormir plus longtemps le matin ! La T. S. F. allemande empoisonne les populations, via haut-parleur, de sept heures du matin à onze heures du soir.

Les abus du haut-parleur sont tels qu'une association de protestation s'est formée contre l'abrutissement propagé au moyen de ce genre de récréation par des voisins sans scrupules.

L'autre plaie des appartements des grandes villes allemandes est le piano. Chaque famille a un enfant (ou plusieurs), une bonne ou une ménagère oisive qui tapotent, le plus souvent d'un seul doigt. Et chacun a le droit de tapoter, à volonté, de huit heures du matin à dix heures du soir, sauf pendant une période de deux heures, entre deux et quatre heures de l'après- midi, afin de ménager la sieste, institution sacrée, datant probablement de l'époque des vieux empereurs ! On ne parle pas ici des chiens qui, par centaines de mille, constituent par leurs aboiements le fléau de la banlieue.

Chant liturgique et musique religieuse

(Corr. part. du « Nouvelliste »)

Que la musique exerce une action profonde sur l'âme, en éveillant en elle toutes sortes d'émotions; qu'à son tour, l'âme, en certains états, ait besoin de traduire ses impressions par le chant, personne ne le conteste. Quand l'homme éprouve des joies très vives, quand il veut exhaler une plainte, manifester son enthousiasme, glorifier Dieu surtout, le langage habituel ne lui suffit plus : il chante.

C'est pourquoi d'Eglise catholique, éducatrice des âmes, en réglementant les fonctions liturgiques, composa des chants pour les accompagner. Ainsi les foules, pouvant de façon plus expressive manifester leurs sentiments religieux, furent attirés vers le lieu saint.

Le 4 août 1908, lorsque Pie X fut élu Pape, les musiciens ne furent pas les derniers à se réjouir, car ils savaient que le nouveau Pape s'était spécialement occupé de la réforme du chant religieux. Et, en effet une des premières pensées de Pie X fut pour la musique et il ne tarda pas à publier un « Motu proprio » et une « Instruction » sur le chant liturgique.

On lit dans l'Instruction :

« La musique sacrée, comme partie intégrale de la liturgie solennelle, participe à sa fin générale qui est la gloire de Dieu, avec la sanctification et l'édification des fidèles. Elle concourt à accroître la beauté et la splendeur des cérémonies ecclésiastiques, et comme son office principal est de revêtir d'une mélodie choisie le texte liturgique qui est proposé à l'intelligence des fidèles, ainsi sa propre fin est d'ajouter une grande efficacité au même texte : de cette façon, les fidèles avec un tel moyen, sont plus facilement excités à la dévotion et sont mieux disposés à recueillir en eux les fruits de la grâce qui sont propres à la célébration des saints mystères. »

Et dans l'Instruction de Pie X, nous trouvons quels doivent être les signes caractéristiques de la musique sacrée.

« La musique sacrée doit posséder au plus haut degré les qualités qui sont propres à la liturgie, et surtout la sainteté et la perfection de la forme, d'où sort spontanément un autre caractère, qui est l'universalité.

« Elle doit être sainte et exclue toute chose profane, non seulement en elle-même, mais encore dans la façon dont l'interprètent ceux qui l'exécutent.

« Elle doit être d'un art vrai, car il n'est pas possible qu'elle ait sur l'âme qui l'écoute un autre effet que celui que l'Eglise entend obtenir en admettant dans sa liturgie l'art des sons.

Mais elle doit être surtout universelle, en ce sens que, pour concéder à chaque nation d'admettre dans les compositions ecclésiastiques les formes particulières qui constituent d'une manière certaine le caractère spécifique de leur propre musique, celles-ci n'en doivent pas moins être subordonnées d'une certaine façon aux caractères généraux de la musique sacrée, qui demande qu'une autre nation ne trouve pas à son audition une impression qui ne soit bonne ».

L'Eglise possède-t-elle cette musique sacrée ? Oui, aujourd'hui plus que jamais, car à côté des cantiques, des psaumes, des hymnes qui étaient les seuls chants en usage jusqu'au V et VImes siècles, Grégoire le Grand établit une réglementation définitive du chant religieux, qui se répandit à travers l'Europe, le Chant grégorien est accepté de l'univers catholique et devient le chant officiel de l'Eglise.

Point n'est besoin de faire ici l'éloge de ce chant, que tous les vrais artistes, qu'ils soient catholiques ou non, soutiennent et admirent. Dans ses **Parfums de Rome,** Louis Veuillot raconte avec quelle grande joie il entendit un jour à Rome le chant de Solesmes :

« J'ai reconnu, disait-il, l'accent de la prière. Que de larmes j'ai versées, que de larmes, Seigneur, à la suavité de vos hymnes et de vos cantiques, à la douce émotion des chants échappés en ondes sonores des livres de votre Eglise et retombés sur mon cœur !»

« Ces voix coulaient à mes oreilles, et en même temps, la vérité gagnait mon âme. Les flots de la vérité montaient à mon cœur, y suscitaient la piété, amassaient les larmes : ces larmes coulaient sur mes joues, et c'était un bonheur de les sentir couler. »

Gounod, au sortir d'un office auquel il avait assisté à Solesmes, a écrit dans une lettre :

« Ici, la restitution du chant grégorien est complète. Vous fermez les yeux et vous ouvrez les oreilles, tout à l'audition de la merveilleuse musique qu'exécutent ces moines, comme à un vrai concert d'artistes. C'est pourtant du plain chant, que ces hommes d'Eglise chantent là, mais un plain chant tellement « cantabile, » avec ses neumes formant motif, et ses notes non plus horriblement longues, uniformément funèbres comme celles que s'ingurgitent et nous expédient de leurs bouches béantes de serpents, ou mieux de carpes vives, ces chantres ignorants de nos paroisses que vous écoutez.

« Au contraire, ici, une, deux ou trois heures d'office durant, les motifs de cette suite admirable et légère de psaumes, d'hymnes, de versets, etc., sont, chaque fois, tellement variés, que ces trois heures se sont passées dans un enchantement de tout votre être. »

Et pourtant quelles critiques contre ce genre de musique. Les Chrétiens eux-mêmes osaient affirmer qu'il n'y avait là aucune trace de véritable musique. Et ceci peut se comprendre, car il y eut une longue période de décadence qui dura depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin du XIXe siècle. Période pendant laquelle la musique polyphonique, reconnue par l'Eglise paralysa en quelque sorte l'élément musical propre au culte soit le plain chant. Et ce qui contribua le plus à rendre le plain chant impopulaire, c'est la façon défectueuse dont on l'exécuta.

Qu'il me soit permis de faire un appel général et que ces belle mélodies grégoriennes, pleines de grandeur, de piété et de naiveté, deviennent de plus en plus connues et appréciées par nos Chorales d'Eglise et qu'un sérieux et bel effort soit donné et qu'un travail ferme et consciencieux permette d'exécuter avec art, avec sentiment, ce genre de musique devant lequel l'artiste s'incline.

Maurice Rouiller,
Prof. de chant grégorien.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

Le Congrès de l'Union républicaine

Après l'Alliance démocratique, l'Union républicaine vient de tenir ses grandes assises à Marseille. Constituant le groupe numériquement le plus important de la majorité, l'Union républicaine forme l'aile droite de cette majorité et a soutenu avec force les gouvernements de Poincaré et de Tardieu.

Elle assume donc de lourdes responsabilités, dont on devrait tenir compte avant de juger ses actes et sa politique.

Les cartellistes, cela va sans dire, prononcent contre ce parti l'excommunication majeure, comme ils le font pour tout groupe non révolutionnaire ; mais il arrive même que certains partis gouvernements de gauche voudraient exclure l'Union républicaine de la fameuse « concentration ». Agir ainsi envers le meilleur soutien du pouvoir, serait de la plus grande injustice, si ce n'est pas du plus grand danger.

Au premier plan de son programme, l'Union républicaine a mis la lutte contre le socialisme, mais, en même temps, a lancé un appel aux radicaux les invitant à abandonner ces mauvais bergers et à s'associer avec les vrais patriotes pour faire front contre l'adversaire.

On sait que des divergences assez profondes menaçaient un moment l'unité du parti et avaient même provoqué un certain nombre de démissions regrettables.

Le congrès de Marseille a aplani ces difficultés et l'on peut croire que l'union est revenue au sein du grand parti national. Une déclaration programme contenant les divers points sur lesquels l'Union républicaine s'est prononcée a été lue.

Elle se prononce pour la politique de dégrèvements à condition qu'elle sauvegarde l'équilibre budgétaire ; elle renouvelle son adhésion avec assurances sociales, tout en remarquant que des améliorations sont indispensables ; elle repousse enfin le projet cartelliste d'école unique.

Sur la politique extérieure, elle se prononce pour l'application du plan Young et proclame l'intangibilité des frontières territoriales déterminées par le traité de paix.

C'est donc un programme clair, objectif et qui promet, appliqué, de relever moralement et matériellement la France.

Mais si l'Union soutient le gouvernement, il serait d'élémentaire justice que celui-ci soutienne, de son côté, ses meilleures troupes. Or, tel n'a pas toujours été le cas. La fidélité est souvent méconnue. Pour attirer à lui ses adversaires, le Cabinet trop souvent, a sacrifié ses défenseurs, compant sur leur loyalisme pour le soutenir malgré tout.

Et l'on a eu ainsi maintes fois le spectacle de conceptions cartellistes acceptées par le gouvernement et soutenues par l'Union républicaine, de crainte de voir le Cabinet à terre. Cela ne devrait plus se produire.

Un parti uni sera à même de défendre ses idées et de les faire prévaloir au sein même du gouvernement.

Libéraux et travaillistes anglais

La scission serait-elle inéluctable entre M. Macdonald et les libéraux de M. Lloyd George. Celui-ci, sentant tout le poids de son aide, vient de poser au gouvernement les conditions, moyennant lesquelles il était prêt à assurer au Cabinet son appui et celui de son parti, en demandant à M. Macdonald de prendre l'engagement de modifier la loi électorale.

Le système électoral, en effet, n'assure pas aux divers partis un nombre de sièges équivalents à ceux auxquels leur donnerait droit le nombre de voix obtenues.

Ce système fut fatal au parti libéral qui, avec un nombre de voix assez peu inférieur à celui des conservateurs, ne se vit attribuer que quelques dizaines de sièges, tandis que ses adversaires arrivaient dans la centaine. M. Lloyd George espère, par l'introduction de la représentation proportionnelle, changer cet état de choses et redonner à son parti un éclat nouveau.

On croyait M. Macdonald prêt à accéder aux désirs de son ami, mais voici qu'il se rebiffe, craignant sans doute que le système qui a favorisé les travailllistes aux dernières élections, une fois modifié, ne se retourne contre eux. Macdonald aurait ainsi fait le jeu de ses adversaires ; cela, il ne le veut pas.

Mais si l'appoint libéral lui fait défaut, nous ne voyons pas comment il pourra rester encore longtemps en selle.

Bonnet blanc pour blanc bonnet, de toutes manières, l'expérience travailliste semble prêt de sa fin ; ce sera tant mieux pour l'Angleterre.

A.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Il vole un avion et s'envole

Un vol peu banal a été découvert, vendredi matin au comp d'aviation d'Avord (France).

On avait constaté dans un hangar abritant l'avion de la section de pilotage, la disparition d'un monoplan. Des recherches furent aussitôt entreprises pour retrouver l'appareil. Elles demeurèrent vaines en ce qui concerne l'appareil ; mais, peu de temps après, il se confirmait qu'un soldat mécanicien manquait à l'appel. Ce soldat devait comparaître l'après-midi devant le Tribunal correctionnel de Bourges, pour y répondre du vol d'une moto commis il y a quelques mois.

Il semble donc certain que c'est lui qui, pour se soustraire à l'action de la justice, a enlevé l'aéroplane.

Sa fuite a été signalée, et notamment dant les camps d'aviation où il pourrait atterrir.

Un bal dans une cathédrale

« A l'occasion du 1er mai, une délégation comprenant 600 membres de « Sans Dieu » de Moscou est venue à Kiev. Une réception fut organisée en son honneur, ainsi qu'une manifestation anti-religieuse, qui s'est terminée par un bal donné dans la cathédrale de Saint-Wladimir. »

L'information ci-dessus est tirée du No 101 de la « Proletarska Pravda », journal bocheviste de Kiev.

Il empêche une ville de dormir

Le « Morning Post » publie l'information suivante :

Hier, pour la première fois, la police londonnienne a dû intervenir à l'égard d'un aviateur, au cours d'un vol sur avion postal, de service de nuit, entre Bruxelles et Londres.

S'étant trouvé gêné par le mauvais temps, il dut survoler la ville de Maydstone à une faible hauteur, pendant plus d'une heure. Mais des centaines de personnes, troublées dans leur sommeil, demandèrent à la police de sommer l'aviateur de s'en aller... plus loin.

L'ordre fut transmis par Croydon par l'aviateur. Ce dernier n'a pu regagner l'aérodrome qu'à sept heures du matin.

Un train déraille

Le train rapide de Cerbère à Perpignan a déraillé cette nuit entre les stations de Banyuls-sur-Mer et de Port-Vendres, dans le tunnel de Las Portas.

La locomotive et huit vagons sortirent des rails, démolissant la voie sur une longueur de deux cents mètres.

L'accident est dû à la rupture d'un rail consécutive à un affaissement du ballast.

Les voyageurs, dont aucun n'a été blessé, ont été transbordés en automobus entre les deux gares précitées. La circulation avec l'Europe subira un long retard notamment ce matin au passage de l'express Paris-Port de Bouc et du Barcelone-Express.

Un forcené tue sa femme, blesse son fils et se fait justice

La famille Tranchini, d'origine italienne, était installée à Nice depuis quelques mois.

Les discussions étaient fréquentes entre Tranchini et sa femme. Cet après-midi, une nouvelle discussion éclata plus violente que les précédentes. Le fils Ernest Tranchini prit le parti de sa mère.

Fou furieux, le père sortit un revolver et tira sur son fils deux balles, puis se rua sur sa femme qu'il abattit. Le jeune neveu du meurtrier fut même atteint d'une balle à la jambe.

Un ami du fils, qui avait assisté au drame, alerta aussitôt la gendarmerie. Les agents encerclèrent la maison, car le meurtrier se tenait menaçant dans sa chambre. Se voyant cerné, il se fit justice.

Les deux blessés, le fils et le neveu, ont été transportés en toute hâte à l'hôpital Saint-Roch. Le premier est dans un état alarmant. Quant au neveu, son état n'inspire pas d'inquiétude.

Le centenaire de la machine à coudre

On a célébré, à Paris, au conservatoire des Arts et Métiers le centenaire de l'invention de la machine à coudre, invention française, il faut le dire, puisque la première machine à coudre vit le jour en 1829 et fut brevetée en 1830, et que son inventeur est Barthélemy Thimonnier, fils d'un teinturier de Lyon.

C'est cette machine, entrée au conservatoire des Arts et Métiers depuis la mort de l'inventeur, et qui porte témoignage de sa découverte, que les invités ont été appelés à venir revoir.

C'est évidemment une machine rudimentaire. Mais combien de femmes dans le monde se doivent de penser avec reconnaissance à celuiq ui dota, même de cela, les travailleuses à l'aiguille. Elle ne faisait, cette machine, que 300 points à la minute ! Ce n'est pas le rouflement d'enfer de nos machines à coudre modernes, mais tout de même !

Il s'en faut, comme de coutume, que Thimonnier se soit enrichi. Il mourut découragé et même dans la misère.

L'Italie envoie des troupes en Albanie

Deux mille hommes de troupe italiens avec quelques canons de campagne ont débarqué d'un navire de guerre italien à Scutari et occupent des positions à proximité de la frontière yougoslave.

On affirme que ces troupes sont placées sous le commandement d'un général italien et comprennent plusieurs officiers supérieurs.

Avant de débarquer ses troupes, le général qui redoutait que ce débarquement ne produisit des troubles parmi les habitants de Scutari, a reçu à bord les membres de la municipalité, pour leur expliquer qu'il débarquait ces troupes et ces canons conformément à une autorisation accordée par le gouvernement d'Albanie.

Les fonctionnaires albanais exigèrent néanmoins du général qu'il leur présentat une pièce signée du roi Zogou, l'autorisant à débarquer avec ses troupes. Ces dernières furent ensuite cantonnées dans les villages, le long de la frontière nord.

Selon les renseignements qui parviennent de Yougoslavie, le roi Zogou a provoqué l'envoi de ces troupes italiennes, non pas pour créer une menace contre la Yougoslavie, mais pour réprimer les troubles dans son propre royaume. Une forte agitation règne, en effet, parmi les tribus nordiques en Albanie contre le roi et, conformément aux informations de la presse locale, le roi Zogou est obligé de distribuer des armes à ses partisans à Tirana. Mais il jugea cette mesure insuffisante et décida de faire appel, pour plus de sûreté, à des troupes italiennes.

Pour s'être battus en duel, des étudiants allemands sont condamnés

Dix étudiants de l'Association « Teutonia », à Berlin, qui avaient été acquittés en première instance pour s'être livrés à la pratique interdite de la « Mensur », duel entre étudiants, comparaissaient aujourd'hui devant la Cour d'appel, le procureur de la République ayant fait appel du jugement.

Ils ont été condamnés à trois mois de forteresse chacun. Le jugement a été accueilli par des scènes de tumulte.

Les progrès de la télévision

Dans un théâtre de New-York, on a fait pour la première fois des expériences publiques de télévision.

Des images transmises d'une vingtaine de kilomètres étaient projetées sur un écran de deux mètres carrés. La visibilité était parfaite. Même les personnes qui se trouvaient loin de l'écran ont exprimé leur satisfaction.

Les musiciens du Théâtre étaient dirigés à distance par un chef d'orchestre qui se trouvait dans le studio émetteur et dont l'image était projetée sur l'écran. Comme la musique était diffusée par T. S. F. au studio, le chef d'orchestre était à même de la suivre.

NOUVELLES SUISSES

Les crédits supplémentaires

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un projet relatif à la première série des crédits supplémentaires pour 1930. Les crédits nécessaires à l'administration générale s'élèvent au total à 10,708,641 francs. Parmi les plus importants de ces crédits, une somme de 2 millions 482,560 francs servira au service des intérêts de l'emprunt fédéral à 4 ½ % ; contribution aux frais des travaux de correction de deux torrents dans la commune de Giswil 100,000 fr. ; achat de terrain pour la construction de logements pour le camp d'aviation de Dubendorf 110,000 ; crédit pour couvrir les besoins de l'assurance de matériel au département militaire, 1 million 800,000 fr. ; participation à l'Exposition internationale de Liège, 250,000 fr.; régularisation du Rhin de Bâle à Strasbourg, 4,400,000 francs ; pour les entreprises en régie, 9,046,600 francs.

L'horrible mort d'un enfant

Un terrible accident a jeté la consternation dans le joli village de Thierrens (Vaud).

Un des enfants de M. Schumacher, âgé de dix ans, se trouvait dans la scierie, que dirige son père, à Thierrens, lorsque s'approchant trop très d'une machine, il fut happé par la courroie de transmission et resta prisonnier du terrible instrument.

Le malheureux enfant fut projeté plusieurs fois contre le plafond de la scie, avant qu'on ait pu bloquer la machine. Il fut dégagé dans un état pitoyable. Une de ses jambes surtout, était affreusement mutilée.

M. le Dr Payot, de Moudon, fut mandé immédiatement. Malgré les soins dévoués du médecin, l'enfant succomba une heure après l'accident.

Les journées suisses d'artillerie à Lucerne

On nous écrit :

Du 31 mai au 2 juin auront lieu, à Lucerne, les trois journées que l'Association suisse des société d'artillerie consacre périodiquement à ses exercices hors service. Il est prévu 19 épreuves de groupes et individuelles : mise en position, pointage, tir, harnachement, etc. La plupart des sections de toutes les parties de notre pays enverront à Lucerne de forts contingents. Les concours auront lieu sur la magnifique place d'arme de l'Allmend, au pied du Pilate, aménagée spécialement à cet effet.

La Société d'artillerie de Lucerne qui assure l'organisation de cette manifestation a mis tout en œuvre pour que participants et spectateurs en remportent un souvenir inoubliable. M. le conseiller fédéral Minger, ainsi que le chef d'arme de l'artillerie, M. le col. div. Bridel, ont accepté la présidence d'honneur de ces concours. Le comité d'organisation est présidé par le colonel d'artillerie L. von Moos, à Lucerne.

Nul doute que de nombreux amis de notre armée voudront profiter de l'occasion qui leur est offerte de joindre l'utile à l'agréable en venant admirer le travail volontaire de nos artilleurs dans l'un des plus beaux sites de notre chère patrie.

La condamnation d'un assassin

La Cour de Lucerne a condamné Kaufmann pour double meurtre accompagné de brigandage et de détournement au montant de 264 francs, à la prison à perpétuité, au versement de 1000 fr. à la partie civile et aux frais. La Cour a donc admis le meurtre dans les deux cas mais, étant donné les circonstances atténuantes, elle a été d'avis que, ainsi que le permet le code pénal lucernois, la peine de mort pouvait être commuée en emprisonnement à perpétuité.

La prochaine session de Genève

Le secrétaire général de la Société des Nations vient de communiquer aux membres de la société l'ordre du jour de la 11me session ordinaire de l'Assemblée, convoquée pour le mercredi 10 septembre à Genève. Le point central de cet ordre du jour est l'examen du rapport général sur l'œuvre accomplie par le Conseil, ainsi que sur les travaux du Secrétariat et les mesures adoptées pour assurer l'exécution des décisions de la précédente. L'assemblée procédera cette année à l'élection des membres de la Cour permanente de justice internationale, dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 1930, ainsi qu'à la nomination d'un juge en remplacement de M. Charles Evans Hughes, juge à la Cour, démissionnaire (Américain). Enfin, elle élira trois membres non permanents du Conseil. Les membres sortants sont : Cuba, Canada et Finlande.

NOUVELLES LOCALES

GRAND CONSEIL

Séance du 24 mai 1930

Présidence : M. J. Couchepin, président

C'est la dernière séance de la session. Après quinze jours de travail, il est temps de reprendre haleine, surtout que pointe à l'horizon la silhouette d'une session prorogée. Le pain ne manque pas sur la planche du samedi. Et d'abord les :

Centimes additionnels

Chaque année, le Grand Conseil, doit fixer, selon la loi sur l'assistance de 1926, les centimes additionnels à prélever sur les fortunes de plus de 20,000 francs ou sur un revenu d'au moins 6000 francs, lorsque les ressources du fonds cantonal sont insuffisants.

L'an dernier, les centimes additionnels avaient été fixés à 2 cent. ½ par franc d'impôt.

Cette année, les dépenses considérables occasionnées par l'assistance nécessitent le prélèvement de 3 cts. ½ par franc d'impôt. Adopté sans opposition.

Crédits supplémentaires

Le Conseil d'Etat demande un crédit supplémentaire de 88,000 francs devant servir à l'agrandissement de l'aile est du Palais du gouvernement et à la construction de la salle du Grand Conseil.

La Commission propose le vote de ce crédit et prie le Conseil d'Etat d'étudier à fond la question et de faire diligence afin d'arriver à des propositions concrètes à la session prochaine.

Cette hâte incompréhensible de la Commission étonne **M. Evéquoz.**

Avec beaucoup de raison, M. Evéquoz estime qu'en présence des dépenses croissantes qui nous incombent, il serait exagéré de vouloir prendre une décision précipitée pour la construction d'un Palais du Grand Conseil, dont le coût ascenderait certainement au million.

Le crédit de 88,000 francs est adopté sans opposition. Quant à l'invite au Conseil d'Etat, elle recueille la majorité des voix, tandis que M. Evéquoz se voit suivi par une trentaine de députés.

Mais voici que **M. Lorétan**, président du Conseil d'Etat se lève pour déclarer qu'il considéère le vote du Grand Conseil comme une invite au Conseil d'Etat de poursuivre l'étude de la question, sans prendre pour autant une décision intempestive. Celle-ci dépendra de l'état financier du canton ; les crédits nécessaires, s'ils ne peuvent être couverts par les ressources ordinaires du budget, seront soumis à la votation populaire, selon les prescriptions légales.

Cette mise au point donne pleine satisfaction à M. Evéquoz et tranquillise les craintes de beaucoup.

L'assurance-maladie

La loi introduisant l'assurance-maladie obligatoire a été adoptée en premier débats le 22 mai 1928.

Le Conseil d'Etat, à qui le projet avait été renvoyé, pour introduction de dispositions assurant la contribution financière, propose que l'Etat subventionne les caisses déficitaires.

Mais la Commission y a apporté d'importantes modifications.

Elle demande en particulier l'introduction dans la loi, de l'assurance scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 20 ans.

Cette assurance serait organisée par l'Etat, tandis que l'assurance pour adultes serait laissée à la compétence des communes.

La Commission, d'autre part, estime que l'Etat doit subventionner non seulement les caisses-maladies déficitaires, mais toutes les caisses obligatoires.

Ensuite des nombreuses modifications introduites par la Commission, celle-ci par l'orgene de ses rapporteurs : MM. **Meizoz** et **Meyer,** propose le renvoi du projet au Conseil d'Etat pour nouvelle étude.

M. Pouget, président de la Commission, indique les raisons qui l'a engagée à demander le renvoi du projet.

Une difficulté réside dans le fait qu'il existe dans notre canton 85 caisses pratiquant l'assurance. Les caisses publiques, c'est-à-dire communales prévues par l'art. 1 de la loi, peuvent-ils s'accorder avec les caisses privées.

La Commission, afin de sauvegarder ces caisses, demande que les administrations communales, délèguent leurs pouvoirs à ces caisses, dont elles se réserveront le contrôle et la surveillance.

Pour sauvegarder les intérêts légitimes de tous, la Commission prévoit que dans les communes où il existe déjà une ou plusieurs caisses, une caisse publique sera créée, si le 1/5 du corps électoral la demande.

Quant aux prestations, celles des caisses publiques seront déterminées par la législation fédérale, tandis que celles des caisses privées le seront par leurs statuts.

Les propositions du Conseil d'Etat, proposant de subventionner les caisses déficitaires seulement, ne seraient qu'une prime à l'incurie et à la paresse ; aussi la Commission propose-t-elle que l'Etat accorde à toutes les caisses le ⅓ du subside fédéral.

La situation des caisses sera fort différente, lorsque l'obligation de l'assurance les forcera d'accepter dans leur sein toutes les personnes, de bonne ou de mauvaise constitution. Aussi des ressources doivent leur être assurées.

M. Troillet, à son tour, fait la genèse de l'assurance-maladie et expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Etat et la Commission à demander le renvoi.

Les prestations de l'assurance et celles de la caisse sont dépendantes l'une de l'autre. M. Troillet doute que la Confédération reconnaisse les caisses privées, sous le contrôle des communes.

Il n'y a pas d'urgence à voter la loi, par suite du grand nombre des assurés.

Environ la moitié du Valais est assuré ; mais il n'est pas certain que tous les assurés votent l'obligation. Il faut donc, avant tout, faire comprendre au peuple, l'utilité de la loi.

Les divergences entre l'Etat et le corps médical sont aussi une raison de renvoi.

L'Etat pourrait obliger les médecins à baisser leurs tarifs, mais ce seraient les malades qui souffriraient de cet état de choses.

C'est pourquoi une entente est désirable et nécessaire.

M. Dellberg n'est pas satisfait du retard mis par l'Etat à l'élaboration de cette loi ; il plaide un subventionnement plus considérable de l'Etat et propose la création de l'assurance infantile obligatoire.

Le renvoi au Conseil d'Etat selon les propositions de la commission est voté.

La proposition de M. Dellberg est repoussée.

Sur le chemin du Grand St-Bernard

La route du Grand St-Bernard à Orsières a besoin de réparations d'une valeur de 26,000 fr. ; l'Etat est disposé à participer à ces travaux par un subside de 50 % par annuité de 6500 francs.

Sur proposition de M. Pouget, le projet est adopté en seconds débats sans opposition.

Il est onze heures ; quelques décrets de correction de routes, qui ne réclament pas

---

59 FEUILLETON du NOUVELLISTE

LE CHAUFFEUR AMATEUR

GRAND ROMAN MODERNE

par

WILLIAMSON

Je n'ai pas osé insister pour le moment mais une heure plus tard j'ai recommencé l'attaque, m'adressant cette fois à notre hôte lui-même.

— Je suis aux ordres de la comtesse...

Du geste, il me montrait le prince et tante Kate qui se promenaient à l'autre extrémité du pont. J'ai été vers eux.

Tante Kate paraissait singulièrement nerveuse.

— Ne pensez-vous pas, Kitty, qu'il est grand temps d'aller retrouver Beechy ? lui ai-je dit le plus gentiment qu'il m'a été possible.

Sans répondre, elle m'a regardée quelques secondes, semblant hésiter, puis, très vite :

— J'ai à vous parler, Maida, venez avec moi au salon...

—Je vous en prie, comtesse ! a protesté le prince, c'est moi qui vais m'éloigner si vous désirez être seule avec miss Destreys.

Ma première pensée a été que le prince avait révélé à ma tante mon refus de la veille et avait sollicité son intervention. J'ai été vite détrompée.

— Je crois, m'a dit tante Kitty radieuse, que le prince « m'a enlevée », avec la complicité de son ami.

— Vous dites ?

— Je dis... Mais ne prenez pas cet air scandalisé, Maida, il n'y a là rien de mal, somme toute : le prince nous mène à Cattaro par yacht, au lieu de nous y conduire en auto. Voilà tout !

— Voilà tout ! ai-je répété, outrée d'indignation et de révolte. Si mauvaise que soit mon opinion sur le prince, je ne l'aurais pas cru capable d'une telle imprudence ! J'espère que vous avez refusé nettement ?

— Pourquoi aurais-je refusé ? Du reste j'ai la conviction que cela n'aurait servi à rien...

— Qu'en savez-vous ? Après tout, le yacht apartient au comte Corrami et il est gentilhomme, du moins par la naissance.

Tante Kitty, trop enflammée de joie orgueilleuse pour se fâcher, a pris un ton conciliant.

— Vous exagérez les choses à plaisir ! m'a-t-elle riposté. Ces messieurs peuvent être gentilshommes et chercher à nous épargner les fatigues d'une route qui est, paraît-il, particulièrement mauvaise.

— Pourquoi, en ce cas, le prince nous a-t-il dit, à Venise, qu'elle était praticable... et d'après les renseignements mêmes de son ami ? Mais passons. Aussi bien la question n'est pas là : Beechy est malade tante Kitty, ai-je ajouté avec plus de douceur, et nous devons vraiment retourner auprès d'elle.

J'ai cru un instant avoir réussi. Tante Kitty a hésité une seconde, mais ce n'a été qu'un éclair de raison sillonnant sa folie.

— La fatigue de Beechy n'a rien de grave, a-t-elle dit, et, après tout, nous ne partons pas pour le bout du monde.

—Non, mais Beechy n'est qu'une enfant, et nous la laissons dans un hôtel inconnu... entourée seulement d'étrangers.

— Pas pour longtemps ! Je connais Beechy. Dès qu'elle aura reçu mon billet, lui apprenant que nous sommes partis pour Cattaro, elle s'arrangera pour partir aussitôt, et ils viendront tous nous rejoindre.

— Avec l'auto ? Par la route que le prince juge impraticable pour nous ?

— Non... par le bateau. Le prince prétend qu'en prenant demain matin un vapeur de « l'Austrian Lloyd », ils seront à Cattaro à midi. Vous voyez que vous n'avez pas à prendre au tragique le petit jeu de ces messieurs.

— Le jeu ! J'appelle autrement ce véritable guet-apens, et je vais dire, tout de suite, au prince ce que j'en pense.

Je m'étais levée, bien résolue à ne pas ménager le prince, mais elle m'a retenue.

— Je vous défends d'insulter le prince, Maida ! Et, pour être sûre que vous ne le ferez pas, je ne vous laisserai pas lui parler sans moi ! C'est mon « ami », ce n'est pas le vôtre et, s'il me plaît de considérer son petit complot comme une sorte de déclaration, — et ce n'est pas autre chose en réalité — vous n'avez pas à être plus sévère que moi. Quant à Beechy, vous voudrez bien admettre qu'elle est ma fille, et non la vôtre, et que je sais mieux que vous ce que j'ai à faire.

Cet ahurissant discours m'a laissé sans voix pendant quelques secondes et c'est seulement en voyant revenir les deux gredins que je me suis ressaisie.

— Eh bien ? Sommes-nous pardonnés ? demandait le prince, faisant l'aimable.

— Naturellelment non ! minauda tante Kitty, avec un regard roucoulant. Maida est très fâchée, et je le suis aussi, très sérieusement...

Le comte s'était approché de moi pendant ce marivaudage.

J'ai ma part de responsabilité, miss Destreys, et je la revendique loyalement, m'a-t-il dit, mais croyez bien que je ne me serais pas prêté aux projets de mon ami, si je n'avais eu, moi-même, la certitude que vous subissiez... d'une façon inquiétante, l'influence de votre trop téméraire chauffeur.

— Nous en sommes à attendre notre premier accident.

(A suivre.)

Les Fêtes de l'évacuation

Une enfant de Salins empoisonnée

La gestion des alcools

l'urgence, sont renvoyés à des temps meilleurs, soit à la prochaine session, puis M. Couchepin, qui s'est révélé un maître dans l'art ded iriger les débats, clôt la session, en remerciant les députés de leur assiduité et en leur souhaitant un heureux retour dans leurs foyers.

La séance est levée et la session est close.

Dans la Presse haut-valaisanne

On nous écrit :

L'« Oberwalliser Zeitung », journal neutre et commercial, d'informations, fondé à Viège il y a deux ans, paraîtra deux fois par semaine dès le 1er juin, au lieu d'une fois. Une commission de rédaction est l'organe responsable.

Echo du dernier pèlerinage à Lourdes

On nous écrit :

Nous sommes heureux de pouvoir signaler à nos lecteurs que notre revue catholique « L'Echo Illustré » a eu la délicate attention d'envoyer spécialement à Lourdes, à l'occasion de notre grand pèlerinage de la Suisse romande, un photographe.

Lors du passage des trains ramenant nos 2000 pélerins en gare de Genève, le Directeur de l'« Echo Illustré », Monsieur l'abbé Carlier, passa dans les trains et distribua gracieusement les numéros de notre chère revue.

Tous les pèlerins furent très touchés de cette attention et dans certains vagons, c'était presque la cohue, car chaque voyageur voulait avoir le dernier numéro de l'« Echo Illustré » pour le lire et l'apprécier.

Nous apprenons que la rédaction de l'« Echo Illustré » réservera dans un des prochains numéros plusieurs pages pour faire paraître des photographies de ce pèlerinage et nous ne pouvons qu'insister auprès de nos lecteurs pour que ceux qui ne sont pas encore abonnés à notre revue catholique, s'abonnent tout de suite, afin de pouvoir bénficier de ce numéro qui leur rappellera tant de souvenirs.

Nos pèlerins ont appris également que l'assurance accident de l'« Echo Illustré » sera considérablement améliorée à partir du 1er juin et qu'elle réservera aux abonnés des avantages supérieurs à ceux des autres revues similaires.

Tournoi de tennis

Samedi et dimanche, les 14 et 15 juin, aura lieu à Viège le tournoi cantonal de tennis.

Une enfant meurt empoisonnée

Vendredi se trouvant un moment seule, une enfant de 2 ans et demi, fille de M. Mabillard, de Salins, a bu une préparation à base de nicotine. Lorsque le père rentra, l'enfant était déjà morte.

Caisse de retraite ordinaire du Personnel enseignant

L'assemblée générale des membres de la caisse de retraite aura lieu à Sion, le 12 juin à 13 h. 30 à l'Ecole normale des garçons.

Outre les tractanda ordinaires sera discutée la revision des bases mathématiques de la Caisse.

La Commission.

Une journée de fromagers à Bagnes

On nous écrit :

Jeudi, 22 mai, a eu lieu à Bagnes, la première assemblée des fromagers d'alpage de la vallée. Cette assemblée, due à l'initiative du Département de l'Intérieur, a eu un grand succès, grâce à l'intérêt qu'ont tous les fromagers pour leur profession et à l'appui efficace de l'administration communale.

De 10 à 12 heures, les 28 fromagers présents entendirent 2 conférences de M. Chardonnens, ing. agr., Chef de la Station laitière cantonale et de M. C. Fellay, inspecteur des laiteries. Elles furent suivies d'une discussion très active qui s'est prolongée durant le diner-raclette pris en commun à l'accueillant Hôtel du Giétroz. M. Cyrille Gard, président de la commune, après avoir adressé ses remerciements au Chef du Département de l'Intérieur et aux conférenciers, donna d'excellents conseils aux fromagers de la vallée et les encouragea à vouer tous leurs soins à la fabrication du fromage de Bagnes afin de maintenir et d'augmenter même sa réputation.

Cette réunion a permis aux fromagers d'échanger leurs idées, de se faire part mutuellement de leurs observations et de leurs expériences, d'avoir un contact plus étroit avec la Station laitière cantonale. Espérons que de telles assemblées se renouvelleront fréquemment non seulement à Bagnes, mais encore dans tout le canton.

Foires de Bagnes et Martigny-Bourg

La prochaine foire de Bagnes aura lieu le lundi, 2 juin et celle de Martigny-Bourg le lundi, 9 juin 1930.

Nous rappelons aux propriétaires intéressés que le bétail qui a été contaminé n'est pas admis aux foires. Il leur est interdit également d'acheter du bétail sain en vue de le mettre en contact avec celui qui est guéri.

Ces deux foires auront lieu à condition que l'état sanitaire actuel du bétail reste inchangé.

Des mesures sévères de contrôle et police sanitaire seront prises.

Office vétérinaire cantonal.

Le nouveau secrétaire de la Chambre de Commerce

Nous apprenons que M. Pierre Darbellay, Dr en droit, à Martigny, vient d'être appelé aux fonctions de secrétaire de la Chambre valaisanne de Commerce, en remplacement de M. Walther-Perrig, appelé à la direction de la Banque de Brigue. Nos félicitations à l'élu.

Trois nouvelles secousses

Samedi matin, vers les 7 h. 10, une nouvelle secousse sismique a été ressentie à Sion, suivie, une demie heure plus tard, d'une seconde, de l'intensité de celle d'avant-hier.

A 11 h. 55, alors que le Grand Conseil siégeait encore, un grondement sourd se fit entendre, accompagné d'une secousse très sensible. MM. les députés ont pu apprécier les avantages et les curiosités de la ville de Sion, mais, cinq minutes après la salle était vide. Le Président avait levé la séance. Coïncidence amusante !

AYENT. — (Corr.). — La Caisse de Crédit Mutuel, système Raiffeisen d'Ayent a tenu son assemblée générale dimanche dernier à la Maison de Commune.

A l'occasion du 20me anniversaire de sa fondation, le Comité de Direction présidé par le dévoué vice-juge Beney avait prévu au programme un banquet réunissant tous les sociétaires. Celui-ci fut des mieux réussis, tant par la simplicité du menu (la traditionnelle raclette) que par l'intimité et la gaîté franche qui y régnèrent. M. l'instituteur Bétrisey fut nommé major de table. Le sourire passa sur toutes les lèvres avant qu'il se devât pour dire son habituel (C'est avec émotion...

Après le banquet, le président ouvrit la partie officielle. Il salua la présence de M. Puippe, membre du Comité de l'Union suisse, puis fit un excellent exposé sur la marche générale de la Caisse, constatant pour 1929 un roulement double du compte de 1928. Le caissier, M. le vice-président Fardel établit un rapport très détaillé sur les 20 ans d'activité de la Caisse, passant de 7 membres lors de sa fondation à 121 en 1929. M. Fardel fut très applaudi.

La partie récréative fut des mieux réussies ; traits d'esprit, productions humoristiques et chants se succédèrent jusqu'à une heure avancée. Le président, après avoir fait appel à l'esprit d'union et de paix, leva la séance et chacun rentra chez lui content d'une journée bien remplie. S.

LEYTRON. — **(Corr.)** — Demain dimanche, on ensevelit à Leytron M. Jean-Baptiste Moulin, décédé dans le bel âge de 90 ans et qui était le doyen de la commune. Excellent chrétien et non moins excellent p de famille, M. Moulin s'en est allé, laissant un souvenir et des regrets qui ne s'atténueront pas.

A sa famille, l'hommage de nos condoléances !

Concours de gymnastique

La grande fête de gymnastique annoncée pour le 8 juin prochain sur le magnifique emplacement du Parc des Sports à Sion, réunira un fort beau lot de gymnastes et lutteurs, qui attirera certainement la foule avide de beaux travaux de gymnastique.

Les gyms participant au 1er concours cantonal sont en plein entraînement et des inscriptions parvenues au Comité d'organisation prouvent que les meilleurs travailleurs apprécient l'utilité d'un tel concours et seront sur le srangs le 8 juin prochain.

La manifestation s'annonce sous les meilleurs auspices et nous ne doutons pas que la ville de Sion, fidèle à ses traditions d'hospitalité, ne réserve l'accueil le plus cordial aux nombreux gymnastes qui ont annoncé leur participation.

Toutes les dispositions sont prises sur la place de concours pour que chaque spectateur puisse suivre aisément les différentes épreuves et plus spécialement les luttes.

Nous sommes certains que si le soleil daigne sourire un tant soit peu le 8 juin prochain, ce concours aura une réussite complète car les autorités et la population n'ont pas ménagé leur appui précieux aux organisateurs de la manifestation sportive.

Le Comité.

Notre Service télégraphique et téléphonique

L'agresseur

ROME, 24 mai. (Ag.) — On mande de Malte aux journaux italiens que les premiers résultats de l'enquête ont établi que Miller, l'agresseur de lord Strickland souffre d'épilepsie. C'est sous l'influence de cette maladie qu'il avait participé au mouvement militaire révolutionnaire de 1919 à la suite duquel il avait été condamné à 20 ans de prison, mais avait été libéré en 1921. Il semble que Miller a voulu se venger de lord Strickland qui lui avait fait enlever le bureau de la loterie de l'Etat qu'il administrait depuis deux ans. Miller se montre très réservé et affirme n'avoir eu aucun complice.

ROME, 24 mai. (Ag.) — L'« Osservatore Romano » commentant l'attentat contre lord Strickland écrit : Si la nouvelle est conforme à la vérité, nous élevons encore une fois la protestation chrétienne et civile condamnant ces délits, quels qu'en puissent être les prétextes et les buts.

De grandes fêtes en Allemagne

BERLIN, 24 mai. — Dans les milieux allemands bien informés on compte que l'évacuation totale de la Rhénanie sera terminée le 30 juin.

Cependant, les grandes fêtes prévues à cette occasion ne pourront avoir lieu avant le 19 juillet.

Le président Hindenburg se rendra à dater du 18 juillet successivement à Ludwighaven, Worms, Mayence et Wiesbaden.

La cérémonie principale aura lieu à Mayence le 20 juillet. Le chancelier et plusieurs ministres y assisteront.

De Mayence, le président rendra visite à la plupart des villes importantes de la deuxième zone rhénane.

Le voyage présidentiel prendra fin à Aix-la-Chapelle.

Les partis gouvernementtaux discutent de l'amnistie qui doit être prononcée à l'occasion de l'évacuation des pays rhénans.

Le centre propose que tous les crimes et délits politiques antérieurs au 1er avril 1924 soit amnistiés, exceptés les attentats ainsi que tous les actes dirigés contre la République et les ministres. Seraient exceptés les assassins d'Erzberger et de Rathenau.

L'opposition nationaliste voudrait que l'amnistie s'étendit jusqu'en 1928.

Conflit écarté

ZURICH, 24 mai. (Ag.) — Tout danger d'un conflit dans le bâtiment à Zurich peut être considéré comme écarté. Les patrons et les ouvriers ont accepté les propositions de l'Office cantonal d'arbitrage qui prévoient la conclusion d'un nouveau contrat collectif prévoyant pour les maçons un salaire moyen de fr. 1.78 à l'heure, pour les manœuvres 1 fr. 40. A la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, les salaires des maçons et des manœuvres seront augmentés de 5 centimes à l'heure.

Ecrasée contre un arbre

BAYONNE, 24 mai. (Havas.) — Une auto s'est écrasée contre un arbre dans un virage près du village de St-Martin-Seignaux. Trois occupants ont été tués. Le chauffeur est grièvement blessé.

La répression

DELHI, 24 mai. (Ag.) — Mme Satyarati, chef des femmes volontaires a été arrêtée et le nommé Nanakchand a été condamné à deux ans de prison.

Banqueroute frauduleuse

GENEVE, 24 mai. (Ag.) — Joseph Hublard, Bernois, 47 ans, inculpé d'escroquerie et de banqueroute frauduleuse a été remis vendredi à la police genevoise. En 1925 Hublard s'était établi à Genève comme négociant en cuirs. Un beau jour il disparut laissant un passif de plus de 100.000 fr. Hublard a été arrêté en Espagne.

Le temps

ZURICH, 24 mai. (Ag.) — Ce matin, il a neigé assez fort dans la région centrale des Alpes jusqu'à 2000 mètres d'altitude. Les conditions atmosphèriques pour samedi et dimanche ne sont pas encore favorables. Le temps sera encore très nuageux, même sur le versant sud des Alpes.

M. Loucheur à Belgrade

BEBLGRADE, 24 mai. (Avala.) — M. Loucheur est arrivé à 9 heures à Belgrade venant de Budapest.

La gestion des alcools

GENEVE, 24 mai. (Ag.))— Les commissions des deux Chambres fédérales chargées d'examiner le rapport de gestion et les comptes de l'administration des alcools pour 1929 se sont réunies vendredi et samedi à Genève. M. Musy, conseiller fédéral a renseigné les commissions sur les mesures prises par le Conseil fédéral après l'adoption du nouvel article constitutionnel et relatives notamment au contingentement et à l'augmentation de la taxe du monopole. Les commissions ont approuvé l'exposé du représentant du Conseil fédéral et ont décidé à l'unanimité de recommander aux Chambres d'approuver le rapport de gestion et les comptes de l'administration des alcools pour 1929.

La colle forte

BOZEN, 24 mai. (Ag.) — Le tribunal de Bozen a condamné à 6 ans de réclusion et à 6000 lires d'amende un ressortissant allemand nommé Robert Adam, 56 ans, pour escroquerie au préjudice de Charles Wedekind, de Menton. Robert Adam affirmait avoir découvert une colle spéciale dont la fabrication aurait laissé des bénéfices énormes. Il avait réussi à obtenir de l'ingénieur une somme de 4 millions de lires sans jamais lui remettre le moindre bénéfice.

Chutes mortelles

SULGEN, 24 mai. (Ag.) — Après être tombée dans la grange, Mme Marie Schlegel-Specker, 48 ans, de Sulgen, a subi des blessures internes et a succombé.

UZWIL, 24 mai. (Ag.) — M. Eugène Hungerbühler, mouleur à la machine qui, il y a un certain temps fut victime d'un accident alors qu'il circulait en bicyclette, vient de succomber à l'hôpital de Flawil.

ZURICH, 24 mai. (Ag.) — Il y a une dizaine de jours, M. Martinello Binelli, 41 ans, propriétaire d'un garage, est tombé d'une échelle et s'est fait des contusions qui semblaient d'abord de peu d'importance mais qui s'aggravèrent par la suite et qui entraînèrent sa mort.

Caisse contre le chômage

LUCERNE, 24 mai. (Ag.) — La municipalité a présenté au conseil municipal un projet tendant à la création d'une caisse d'assurance contre le chômage. Le projet prévoit l'assurance obligatoire de tous les salariés entre 16 et 65 ans et dont le salaire ne dépasse pas 5000 fr. On pense que le nombre des assurés s'élèvera à 4500. L'indemnité sera de 3 à 7 fr. 50 par jour pour une durée de 40 à 90 jours dans l'espace de 52 semaines.

L'emprunt

PARIS, 24 mai. (Havas.) — Les représentants des banques intéressées à l'émission de la première tranche de l'emprunt Young se sont réunis ce matin à 10 heures avec les dirigeants de la B. R. I. Ils ont eu une nouvelle réunion générale cet après-midi à 16 heures. Dans les milieux de la conférence on espère parvenir à un accord vraisemblablement demain.

Ce qui pourrait éventuellement retarder la conclusion de leurs travaux, c'est que les délégués veulent laisser aux juristes le soin d'étudier et de rédiger les textes.

PARIS, 24 mai. (Havas.) — Les représentants des trésoreries ont continué ce matin leurs pourparlers au sujet des questions relatives à l'emprunt et des modalités de l'émission. La discussion a porté sur la rédaction des projets de contrat qui doivent être passés entre les pays intéressés à l'émission (banques des pays souscripteurs à la B. R. I., gouvernement allemand, gouvernement des Etats créanciers de l'Allemagne.) On confirme que les pourparlers se poursuivent d'une manière très satisfaisante mais on ignore quand l'accord sur les questions demeurées en suspens après la conférence de Bâle pourra intervenir. Il convient de faire la plus extrême réserve sur les précisions qui ont pu être publiées jusqu'à maintenant en ce qui concerne l'émission et en ce qui touche le taux.

Affreux détails sur le navire en feu

DJEDDA (Arabie), 24 mai. (Havas.) — Des rescapés du navire incendié rapportent les scènes d'horreur dont ils ont été les témoins. La chaleur dégagée par l'incendie était telle que la chaire des nombreuses victimes se boursouffllait. Une centaine de pèlerins, pour ne pas périr dans les flammes, se sont ouverts la gorge. Deux canots de sauvetage qui avaient été mis à la mer, ont été pris d'assaut par les pèlerins dont la plupart sont tombés à l'eau. Plusieurs pèlerins demeurés sur le pont se sont mis à prier. Il ne subsiste absolument rien du navire et l'on craint qu'il n'y ait 200 victimes.

Les Annamites

PARIS, 24 mai. (Havas.) — Les onze Annamites qui avaient manifesté devant le Palais de l'Elysée, ont été amenés devant le juge d'instruction. Ils auront à purger une peine de six mois à deux ans de prison.

Arrestation

HONGONGUE, 24 mai. (Havas.) — Un employé de banque qui, à la suite de son congé, avait égorgé cinq de ses camarades pendant leur sommeil, a été arrêté.

Le braconnage

ZURZACH, 24 mai. (Ag.) — Le tribunal a condamné deux braconniers Joseph Frei et Rudolph Lerch à 550 et à 400 francs d'amende. Frei a tué deux chevreuils dernièrement et un il y a un an. Il s'était servi de munitions interdites. Lerch qui fonctionnait surtout comme rabatteur était armé d'un pistolet flobert également interdit. Le frère de Frei a été condamné à 150 francs d'amende pour complicité, ses parents, sa femme et sa belle sœur à 80 francs d'amende chacun. Plusieurs armes et des munitions ont été confisquées. Le braconnier devra verser une somme de 300 francs comme indemnité à la société de chasse qui a subi le dommage.

400 écoles

ROME, 24 mai. (Ag.) — Le ministre de l'instruction publique a ordonné la création de 400 écoles en Sicile.

†

Les enfants de feue **Vve Maurice RAPPAZ** expriment leur reconnaissance émue à toutes les personnes qui ont prit part à leur grand deuil.

De la pièce FIAT d'origine, jamais d'autres

Seules les pièces de rechange fabriquées par les Usines FIAT, suivant les données techniques qui leur sont essentiellement particulières, et avec des moyens dont ne peut disposer aucun contrefacteur, peuvent vous donner une satisfaction complète.

Toute pièce non originale peut causer à votre voiture des dégâts considérables

Exigez-donc toujours des pièces de rechange FIAT garanties originales. Le « Service » impeccable assuré à notre clientèle peut toujours répondre immédiatement à n'importe quelle demande, à des prix imposés et contrôlés par les Usines même.

120 agents et sous-agents officiels en Suisse

FIAT

Seuls dépôts officiels de pièces FIAT garanties originales :

GENÈVE : S. A. pour le Commerce des Automobiles FIAT en Suisse

ZURICH : FIAT Automobil Handels A. G. für die Schweiz, Utoquai 47

Salon de l'Automobile, Avenue de la Gare Sion

P. Triverio, Sierre

Ch. Balma, Martigny

UNE **REMINGTON PORTABLE**

Fr. 25.-

PAR MOIS EN 14 VERSEMENTS, SOIT Fr. 350.— ou Fr. 330.— AU COMPTANT, ENVOI A L'ESSAI, GRATIS SS ENGAGEMENT

A. GARDEL, Montreux

Rue de la Paix — A coté du Perroquet

Demandez

notre dernier prospectus No 204 !

PATRIA, seule, accorde à ses assurés, en dehors des nombreux et importants avantages de ses polices, un taux de dividende, progressif dès le début de l'assurance, aussi élevé que celui de 3.1% actuel, payable après deux ans d'assurance déjà.

PATRIA
Société Mutuelle Suisse d'Assurances sur la Vie
BALE

Agence générale : Marcel Cheseaux, Saxon.

Inspecteur général : Maurice Parvex, Collombey.

Le **GARAGE CENTRAL**, à **MARTIGNY**, engagerait jeune homme connaissant bien la branche AUTOMOBILE, très acti ayant de bonnes relations, comme

VENDEUR

d'automobiles de premières marques.

Inutile de se présenter ou faire offre sans sérieuses références.

VINS

Bon assortiment

Rouge à partir de fr. 70.—
Blanc à partir de fr. 75.—
l'hectolitre
Livraison en fûts dep. 50 lit.
Service par camion à domicile ou gare CFF
Prix spéc. aux revendeurs selon quantité

Maison de confiance

A. ROSSA, Vins

MARTIGNY

Messieurs les **propriétaires** et **vignerons** de Monthey sont priés d'assister à une

Démonstration de Poudrage

à la **poudre cuprique HORST,** traitement sec contre le mildiou, le **mardi 27 mai 1930 à 7 heures du soir,** par **M. Isaac Marclay** au **midi** du **Café de la Place, à Monthey.**

La poudre cuprique HORST est en vente à la Droguerie Marclay.

Mont d'Or, Sion.

Sommelière

On cherche une jeune sommelière présentant bien, pour café de bonne activité.

S'adresser au Nouvelliste en joignant photo sous R. 324.

Hôtel du Pillon

Diablerets

demande une laveuse et un casserolier.

On demande

bons peintres

pour Martigny et Champex.

S'adresser de suite à M. Zarri, entrepr., Champex.

Hôtel du Simplon & Terminus

St-Maurice (Valais)

l'ancienne bonne maison où l'on est comme chez soi.

Téléphone 11. Garage. Famille Braillard.

On demande

jeune fille

sachant un peu cuire, pour aider aux travaux du ménage.

S'adresser au Café de l'Etoile, Aigle.

Banque Tissières fils & Cie

Martigny

Dépots à terme 3-5 ans	**5 %**
Caisse d'épargne	**4 ¼ %**
Compte-courant	**3 ½ %**

Nous faisons actuellement :

Prêts Hypothécaires

Prêts sur Billets

Prêts à Comptes-courants

aux conditions les plus favorables

Bon voyageur

visitant le Centre et le Bas-Valais, pourrait s'adjoindre représentation en vins du pays et vins étrangers.

Offres par écrit, avec références, sous chiffres P. 2488 S. Publicitas, Sion.

Plus de déceptions grâce au

Tabac Cornetto

portant la marque de fabrique le "cornet". Sa qualité est invariable. Fin, d'un goût très doux et d'une senteur agréable, c'est le tabac qu'on ne lâche plus! Devenez donc "Cornettiste".

Demandez le Cornetto à votre fournisseur habituel.

Wiedmer Fils S.A. Manufacture de tabacs. Wasen i/E.

Punaises

sont détruites facilement avec le produit patenté « Vulcan-Gaz ». Procédé absolument certain et radical. S'allume comme une bougie dans la chambre à désinfecter. Les gaz dégagés tuent toute vermine, jusque dans les plus petits trous ou fentes. Tout insuccès est donc impossible. A été analysé officiellement et ne présente aucun danger pour le mobilier. Son emploi n'est remarqué par personne. Le local peut-être réhabité quelques heures après. Il coûte fr. 4.50, est envoyé discrètement emballé contre remboursement et suffit à la désinfection d'une chambre avec lits. Mode d'emploi annexé. Prospectus gratis. Vente exclusive pour la Suisse :

Biiger & Co., Bâle, Herbergsgasse 25

HOTELIERS

12 harnais superbes et comme neufs **voitures** (coupés de luxe,) roues caoutchoutés conviendraient pour service de voyageurs (omnibus) **à vendre** à prix dérisoires.

S'adresser à Henry S. Walther & Cie S. A., Vevey.

Fête des Narcisses

31 mai et 1er juin

A cette occasion, Martigny-Excursions organisera un service de cars. Départs : samedi 31 mai 12 h. 30 et 19 h. Retour : départ de Montreux 24 h. Dimanche 1er juin, départ 12 h. 30, retour : départ de Montreux 23 h. Prix fr. 6.50 la place aller et retour. S'inscrire au bureau de Martigny-Excursions, tél. 71 ou chez O. Darbellay, photogr., tél. 246, qui, sur demande, retiendront les places pour le Corso ou le Ballet.

Bureau de Placement FRANCHINI

Martigny-Bourg

Tél. 240

demande pour Suisse et Etranger, pour hôtels et familles : valets de chambre, cuisinières, filles et garçons de cuisine et d'office, casseroliers, jeunes filles pour aider au ménage et servir au café, bonnes à tout faire.

PRESSANT

Répondre en ajoutant 40 cts. en timbres.

Poudre cuprique Horst

Traitement sec contre le mildiou

DÉPOT MONT D'OR, SION

(Pont-de-la-Morge)

FEMMES QUI SOUFFREZ

de Maladies intérieures, Métrite, Fibromes, Hémorragies, Suites de couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches, etc.

REPRENEZ COURAGE

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, uniquement composé de plantes sans aucun poison. C'est la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

FEMMES qui SOUFFREZ, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez sans plus tarder, faire une cure avec la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY.**

Exiger ce portrait

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

c'est le salut de la femme

FEMMES QUI SOUFFREZ de Règles irrégulières accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc.

Vous qui craignez la **Congestion, les Chaleurs, Vapeurs, Etourdissements** et tous les accidents du **RETOUR d'AGE,** faites usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

qui vous sauvera sûrement.

La **JOUVENCE DE L'ABBE SOURY** se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { LIQUIDE. **fr. 3.50** suisses / PILULES, **fr. 3.—** suisses

Dépôt général pour la SUISSE :
Pharmacie JUNOD, quai des Bergues, 21, **Genève.**

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge

Aucun autre produit ne peut la remplacer

Baisse sur l'Emmenthal

Envoi de 5 kg. le kg. 2.70
Envoi de 10 kg. le kg. 2.60
Envoi de 15 kg. le kg. 2.50

Se recommande :

Jos. Wolf, Coire

Expéditions en gros Téléphone 6.36

Situation

trouvée pour

représentant-voyageur

sérieux et travailleur, (év. à représentante,) par la représentation exclusive de quelques articles, de vente facile, auprès de la clientèle privée. Bonne provision et patente payée.

Offres sous N. 5735 Q. à Publicitas, Bâle.

Fromage

La laiterie nouvelle de Bruson-Bagnes met en vente un certain nombre de pièces de fromage, gras et maigre.

On peut en prendre connaissance à la cave de la laiterie.

POULETTES

Toujours un grand choix de
Pondeuses fr. 6.—
Poussines 4 mois fr. 4.—
Poussines 3 mois fr. 3.50
Dindes à couver Oisons
Canetons
Envoi partout par la poste ou chemin de fer

Parc Avicole, Sion

On cherche à louer

petit chalet

2 chambres et cuisine, du 15 juillet au 15 août

dans le val d'Hérens ou environs de Monthey.

S'adresser sous P 12766 F. Publicitas, Fribourg.

Achetez vos chaussures chez

CLAUSEN - Sion

Rue de Lausanne Téléphone 153

Vous y trouverez le choix, la qualité et le bon marché

Maison d'ancienne renommée

Expédition de miel artificiel à bon marché

Qualité brun clair				Qualité extra jaune			
Bidon de 2 ½ kg.		3.—	(Jolis	Bidon de 2 ½ kg.		3.80
» » 5	»	5.50	bidons	» » 5	»	7.50
» »10	»	10.50	vernis	» »10	»	14.—
» »15	»	15.50	bleu)	» »15	»	20.—

Prix spéciaux pour quantités importantes. A partir de 5 kg. on remplit à fr. 1.- et fr. 1.40 par kg. poids net.

Expédition de miel artificiel

JOS. WOLF, Coire, Tél. 6.36

Jeune FILLE

18-20 ans, est demandée pr aider au ménage, excellente occasion d'apprendre la cuisine et le service. Bon gage.

S'adresser au Café Suisse, Avenches (Vaud).

AVANT DE FAIRE UN ACHAT EN MEUBLES, LITERIE ET TOUT L'AMEUBLEMENT, ADRESSEZ-VOUS EN TOUTE CONFIANCE A LA

FABRIQUE DE MEUBLES BLANCHUT & MORAND, COLLONGES

TÉL. 6. DEVIS ET CATALOGUES SUR DEMANDE

Le Thé du Franciscain

du Rév. Père Basile

est toujours le meilleur **Dépuratif du printemps**

Fr. 1.50 le paquet. En vente dans toutes les pharmacies et drogueries.

Je cherche un

chalet

situé entre 1300 et 1600 m., pouvant abriter une famille de 12 personnes, du 10 juillet au 31 août.

Offres avec détails et prix à F. Gallaz, La Tulipe, Chemin de Bellevue, Lausanne

---

On demande dans une famille de la campagne vaudoise une

jeune fille

pour aider aux travaux du ménage et du jardin. Entrée de suite ou à convenir. Gage de 50 à 60 fr. par mois.

S'adresser Mme A. Courvoisier, Rovray pr. Yverdon.

Maculature pour emballages

20 cts. le kg. par au moins **10 kg.**

Imprimerie Rhodanique - St-Maurice

Imprimerie Rhodanique